

WeeeBZINE

>> La lettre d'information de la communauté DEEE



René-Louis Perrier
Président d'EcoLogic

Edito

Chacun a son rôle à jouer

La filière des DEEE constitue une communauté d'acteurs qui, tout au long de la chaîne de traitement, contribue à **une meilleure dépollution et valorisation des déchets**. Opérateurs, collectivités, producteurs et distributeurs, chacun a son rôle à jouer. Et nous le savons, c'est l'avenir de notre planète qui est ici en jeu.

Dans les prochains mois, **de grands changements s'annoncent** : ré agrément des éco-organismes, révision de la directive européenne, réflexion sur la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre avec le sommet de Copenhague en décembre et mise en place de la taxe carbone, sujet d'actualité.

Pour vous aider à mieux comprendre les enjeux liés à la collecte et au recyclage des DEEE, EcoLogic a conçu ce nouveau magazine d'information. Chaque trimestre, nous ferons un point sur les actualités de la filière, **les nouvelles initiatives mises en place pour sensibiliser les citoyens et les consommateurs**, les grands projets d'EcoLogic et de ses partenaires. Nous avons conçu Weeebzine comme un espace de paroles et de rencontres. Je suis heureux de vous en présenter le premier numéro.

A très bientôt.

EcoLogic

La 2^e vie des déchets électriques

Directeur de la publication : René-Louis Perrier - Rédaction : Agence Chaikana et équipes EcoLogic - Maquette et mise en page : Pierre Louis Matias - Crédit photos : EcoLogic - Contact : 41 bd. Vauban, 78280 Guyancourt - Tél. : 33(1) 30 57 79 09 - email : contact@ecologic-france.com

Sommaire

Quoi de neuf ? p.2

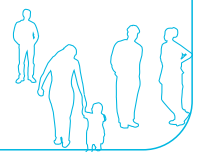
- Un **nouvel agrément** pour les éco-organismes
- Contrôler** nos émissions de CO₂
- Extranet** : une meilleure traçabilité des opérations

Perspectives p.3

- Les **enjeux** de l'éco-conception
- Une **nouvelle directive européenne** pour la filière DEEE
- Nos **réfrigérateurs** à la loupe

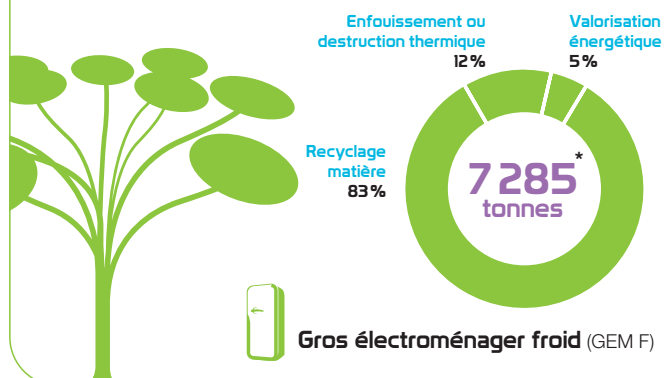
De vous à nous p.4

- A la rencontre des citoyens** avec le Tour de France du Recyclage
- La grande distribution** s'équipe de meubles de collecte
- Un **nouveau site** de traitement à Lyon



Focus

Le gros électroménager froid, au sein de la filière gérée par EcoLogic



Cadre réglementaire

Un nouvel agrément pour les éco-organismes

Le 9 août 2006, les pouvoirs publics français confiaient* à quatre éco-organismes la responsabilité du financement et de la gestion des DEEE ménagers pour le compte des producteurs devenus responsables de leurs appareils en fin de vie. Depuis trois ans, cette mission est assurée par EcoLogic auprès d'environ 1 000 producteurs adhérents.

D'ici à la fin de l'année 2009, un nouvel agrément viendra encadrer le fonctionnement de la filière. Déposés par quatre candidats le 18 septembre dernier, les dossiers de candidature ont répondu à un cahier des charges très précis élaboré de manière consensuelle au sein d'une commission consultative**. Objectif : recueillir les propositions d'amélioration de chaque partie prenante et prendre en compte les réalités et les spécificités actuelles de la filière.

Après avoir recueilli l'avis de la commission, les pouvoirs publics statueront sur l'aptitude de chacun des pétitionnaires à satisfaire aux exigences réglementaires.

* par arrêtés ministériels, 2006 ** Commission consultative ad hoc réunissant une vingtaine de représentants de la filière : ministères de tutelle, producteurs, distributeurs, opérateurs et acteurs de l'économie sociale et solidaire, fédérations professionnelles, etc...



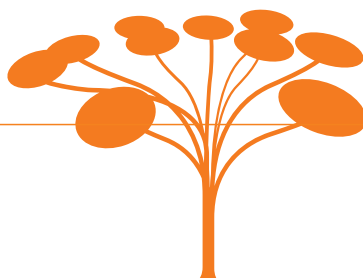
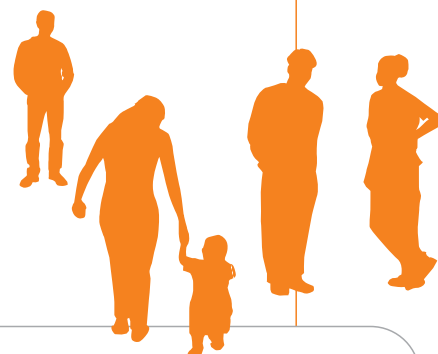
• 2002 : 1^{ères} directives européennes sur les DEEE

- Elimination, réduction ou substitution de l'utilisation de certaines substances critiques sur le plan environnemental (plomb, chrome...) au cours de la phase de gestion des déchets (RoHS : 2002-95 CE).
- Les producteurs des équipements électriques et électroniques deviennent responsables de leurs produits en fin de vie (2002-96 CE).

• 2005 : transposition en droit français (décret du 20 juillet : 2005-829)

• 2005 : agrément par les pouvoirs publics des éco-organismes, pour la période 2006-2009

• 2009 : ré agrément par les pouvoirs publics des éco-organismes, pour la période 2010-2015



Contrôler nos émissions de CO₂

Opération bilan carbone

Quel est le nombre de kilomètres parcourus par les camions pour l'enlèvement des DEEE ou leur transfert vers les centres de traitement ? Quelles sont les quantités de gaz à effet de serre émises à chaque étape ? Pour, entre autres, répondre à ces questions et mettre en place un dispositif de réduction des émissions de CO₂ chez ses partenaires prestataires, EcoLogic a conduit en début d'année une étude pour quantifier les effets induits par les transports. Grâce à un outil de mesure spécifique, les informations recueillies sur le terrain aboutiront, d'ici la fin de l'automne, à un meilleur contrôle de l'impact environnemental des opérations de transports.

Extranet

Un outil de gestion et de suivi optimisé pour tous les partenaires

Deux ans après la création d'un Extranet destiné à faciliter le transfert des données avec ses producteurs adhérents, EcoLogic est passé à la vitesse supérieure. Depuis février 2009, un nouvel outil est déployé auprès des collectivités et des opérateurs partenaires. Cet Extranet leur permet de gérer en direct toutes leurs demandes (enlèvement, traitement, transfert) et d'assurer une meilleure traçabilité de leurs opérations. Aujourd'hui, 100 % des collectivités qui font appel à EcoLogic l'utilisent, et de nouveaux aménagements seront bientôt apportés à l'interface afin de répondre toujours mieux aux attentes des utilisateurs.



Agir à la source

Les enjeux de l'éco-conception

Produire en polluant moins est aujourd'hui possible. Alors qu'un nouveau barème des éco-contributions intégrera à partir de la mi-2010 une modulation en fonction des efforts fournis en matière d'éco-conception, EcoLogic accompagne ses adhérents producteurs qui souhaitent mettre en place une démarche environnementale dès l'amont de la production.

Grâce à leurs efforts en matière d'éco-conception, les producteurs d'EEE mettent sur le marché des produits issus d'une fabrication plus raisonnée visant à réduire les pollutions induites par la production industrielle. Il s'agit par exemple de diminuer en amont les consommations d'eau et d'énergie, d'utiliser certains matériaux plutôt que d'autres, d'abandonner l'usage de matières polluantes, ou encore de faciliter le processus de déconstruction ou d'extraction des substances polluantes. Mais l'éco-conception, c'est aussi encourager la réparation ou le réemploi des appareils ou bien simplement favoriser l'allongement de leur durée de vie.

En suivant ces trois axes – dépollution, recyclage ou prévention –, les fabricants ont ainsi la possibilité d'agir à la source en orientant leurs choix dès la phase de conception du produit.

Pour encourager ses adhérents dans cette voie et les aider à prendre en compte la problématique du traitement des déchets avant même que l'appareil ne soit fabriqué, EcoLogic tient à leur disposition une liste de recommandations, reconnues par les acteurs de la filière*. Ces bonnes et mauvaises pratiques, observées notamment sur le terrain, constituent des pistes de travail à suivre par les producteurs.

* En 2009, EcoLogic a participé dans le cadre du ré-agrément des éco-organismes par les pouvoirs publics, à une réflexion autour des bonnes et mauvaises pratiques observées au sein de la filière.

Réglementation européenne

Nouveaux objectifs de collecte pour la filière DEEE

Comme le prévoyait la réglementation (2002/96/CE), une nouvelle directive européenne sur les DEEE prendra bientôt effet. Afin de la préparer au mieux, les parties prenantes de la filière ont été sollicitées tout au long de l'année pour faire le point sur leurs activités et réagir sur le modèle actuel.

A l'ordre du jour : la modification des objectifs de collecte (en passant d'un poids/an/habitant à un taux de collecte par rapport aux EEE mis sur le marché*), l'homogénéisation des définitions et des outils administratifs, l'augmentation des taux de valorisation et de recyclage et l'information des consommateurs. Si ces modifications nécessitent une nouvelle organisation pour de nombreux acteurs, elles visent bien sûr à intégrer davantage de déchets dans la filière et donneront un nouvel élan aux objectifs de dépollution. La nouvelle directive devrait être adoptée au cours de l'année prochaine, sous la présidence espagnole ou belge.

* des deux années précédentes.



Quelques recommandations :

- généraliser l'usage de chargeurs universels ;
- ne pas utiliser de gaz frigorigènes à effet de serre important (GWP>15) ;
- éviter d'utiliser des retardateurs de flamme bromés ;
- privilégier le système de rétro-éclairage sans mercure, comme les LED sur les télévisions LCD ;
- augmenter la disponibilité des pièces détachées.



Le saviez-vous ? Quels sont les matériaux qui composent nos réfrigérateurs ?*

- 100 g de gaz réfrigérant (CFC pour les vieux réfrigérateurs)
- 200 g de gaz agent d'expansion pour les mousses isolantes (CFC pour les vieux réfrigérateurs)
- 0,5 kg de verre
- 3,5 kg de métaux non ferreux
- 6,5 kg de mousse polyuréthane
- 7,5 kg de plastiques
- 31 kg de fer

! Mieux connus sous le nom de fréons, les CFC sont incolores, inodores, non corrosifs et non toxiques. En revanche, certains des produits de leur décomposition ont des conséquences irréversibles : en se dégradant dans l'atmosphère, ils sont en effet directement responsables de la destruction de la couche d'ozone et ont un potentiel de réchauffement climatique très important, 20 000 fois supérieur au dioxyde de carbone. Depuis l'année 2000, l'Union européenne refuse leur mise sur le marché ; en 2002, leur récupération et leur destruction sont devenues obligatoires (directive 2002/96/CE).

* Catégorie gros électroménager froid, sur un appareil de 50 kg environ.



Tour de France du Recyclage

A la rencontre des habitants

Depuis le mois de mai, l'éco-podium EcoLogic sillonne la France à la rencontre des habitants et des acteurs locaux de la filière de tri, de dépollution et de recyclage des DEEE : collectivités, associations, opérateurs, etc... Le 6 juin dernier, le Tour de France du Recyclage faisait étape à Maisons-Laffitte.



L'organisateur : EcoLogic

Le Tour de France du Recyclage poursuit son objectif prioritaire de sensibilisation du public : donner à chacun les clés pour comprendre les enjeux du tri de ces déchets et agir. Par des animations, des ateliers de démantèlement et une exposition, EcoLogic souhaite les responsabiliser en leur expliquant les dangers que peuvent représenter les DEEE pour l'homme et la planète s'ils ne sont pas correctement triés. Aller à la rencontre des citoyens peut faire la différence.

Valérie Henriet, responsable communication, EcoLogic

L'hôte : Maisons-Laffitte (78)

A Maisons-Laffitte, comme dans beaucoup d'autres villes, les gestes de tri ne sont pas encore totalement assimilés par les habitants. De nombreux déchets n'atteignent pas la bonne filière de traitement car ils ne sont tout simplement pas déposés dans le bon bac ou au bon endroit. Notre obligation est d'informer nos concitoyens. Pour cela, nous savons qu'il faut répéter, expliquer, multiplier les messages ! En accueillant l'éco-podium d'EcoLogic, nous avons renforcé notre démarche de communication sur les différents tris. Par l'approche concrète et les démonstrations proposées les visiteurs ont pu profiter d'explications claires et accessibles. Le projet était vraiment approprié et nous sommes prêts pour l'année prochaine... avec un souhait supplémentaire : réussir à attirer encore plus de monde.

Véronique Cornieti, adjointe au maire déléguée au développement durable

Le partenaire intercommunal : SIVATRU*

Nous avons eu la chance de pouvoir associer la visite de l'éco-podium avec la journée du développement durable de Maisons-Laffitte. EcoLogic a su adapter son calendrier, prendre en compte les contraintes et apporter une information précise sur les DEEE. Son offre « clef en main » nous a permis de nous concentrer exclusivement sur l'organisation, sans nous soucier des contenus ; c'est très appréciable. Pour une collectivité, ce type d'opération est très efficace par sa dimension « prêt à l'emploi » et sa dynamique.

Karine Rousseau, chargée de communication opérationnelle

Meubles de collecte

C'est dans la boîte !

Alors que les plastiques, le verre ou les papiers et cartons disposent de points de collecte clairement identifiés, les DEEE, en revanche, ne bénéficient pas toujours de dispositifs adaptés à leur tri. Or, la seule façon aujourd'hui de traiter plus de déchets est d'en collecter davantage ! Pour inciter les citoyens à passer à l'action et à se sentir responsables du devenir de leurs vieux appareils électriques, EcoLogic a proposé à ses partenaires de la grande distribution d'installer directement des meubles de collecte dans leurs magasins. En 2009, une centaine de meubles a été disposée chez Brico Dépôt et 220 meubles ont été installés chez Leroy Merlin, qui s'est aussi investi en amont dans ce projet :

« A plusieurs nous « parlons » plus fort, explique Yves Bogaert, responsable développement durable chez Leroy Merlin. Il est primordial de réussir à sensibiliser les utilisateurs finaux à l'importance de respecter les consignes de tri. Avec ces bornes, les comportements peuvent changer plus rapidement.

Les DEEE contiennent des polluants dangereux et il n'est plus question, ni de les laisser à l'abandon, ni de les jeter dans les bacs d'ordures ménagères ». Bientôt, Castorama rejoindra ce cercle de distributeurs engagés auprès d'EcoLogic dans la collecte des DEEE.

Site de traitement

SITA s'installe à Lyon

En avril 2009, SITA* inaugurerait à Lyon sa nouvelle usine de traitement des DEEE. Ce projet d'envergure, soutenu depuis ses débuts par EcoLogic, s'inscrit dans une double démarche : traiter les DEEE collectés en Rhône-Alpes et lancer un grand programme de R & D sur le traitement des plastiques. Rencontre avec Marie-Dominique Bogo, directeur développement durable de SITA DEEE.

En quoi cette localisation est-elle une position stratégique pour SITA?

C'est une situation très privilégiée : nous sommes à la fois au carrefour des plus gros volumes collectés de la région, aux portes de Lyon, et aussi à proximité de nombreuses autoroutes. Cette nouvelle usine trouve également sa place dans un projet économique fort, car nous apportons localement un potentiel de développement positif en matière d'emplois dans un bassin qui a subi un contexte difficile.

Quelles sont les principales activités de cette nouvelle usine ?

Collecte sur les déchèteries, tri, dépollution, démantèlement, broyage spécialisé DEEE et séparation des métaux ferreux et non ferreux et des matières plastiques... Nous serons bientôt en mesure de traiter chaque année plus de 15 000 tonnes de déchets issus des écrans, des petits appareils en mélange et des GEM froid. Mais ce site se distingue aussi par son engagement environnemental. Nous avons lancé un grand programme de recherche et développement** portant sur la valorisation des plastiques en mélange issus des DEEE.

C'est une usine polyvalente...

Oui, à plusieurs titres. Car notre projet avait aussi une dimension sociale. L'une de nos chaînes de production est entièrement réservée à Envie, entreprise d'insertion, pour le démantèlement d'écrans. La dépollution des DEEE mobilise de nombreux acteurs et, selon nous, il est essentiel de travailler main dans la main avec eux.

***SITA est un opérateur de traitement des déchets.**

****Soutenu par de nombreux partenaires et par la région, dans le cadre du pôle de compétitivité AXELERA, et approuvé par le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.**

